



euromat

TARIFS HÉBERGEMENTS 2023

PRIX À LA NUIT (5)

CÔTÉ VILLAGE

du samedi au samedi en Haute Saison

LES PETITS PRIX

POLYNÉSIE, MÉLÈZES
& IFS

CAPACITÉ
MAX

		03.06 17.06	17.06 08.07	08.07 29.07	29.07 05.08	05.08 19.08	19.08 26.08	26.08 09.09	09.09 23.09
Bengali ** (9)	4		55	96	100	102	82	55	
Cabane Océane**	4		61	102	108	109	89	61	
Lodge**	5		69	111	116	117	96	69	
MH Sable	2	58	65	106	113	114	92	65	58
Dune 2	2	61	67	110	115	116	94	67	61
MH Goéland	2	64	70	112	117	119	96	70	64
Dune 4	4	67	71	113	120	122	98	71	67
Dune 5 - Cabane	4/5	68	73	115	122	124	100	73	68
Grande Cabane	6	74	96	120	129	131	120	96	74

ARRIVEE
17H
DEPART
10H

(5) (6) (7) (8) (9)
voir nos
conditions
générales

** Lodge, Cabane océane ou Bengali : ouverture du 17/06 au 09/09, draps de lit fournis
Capacité des hébergements, nous contacter. Suppléments : location draps 15€/lit/semaine, location Kit serviettes 12€/semaine - animal domestique (2) : 6€/jour, véhicule supplémentaire (2) : 5€/jour

EURONAT Lieu-dit DEPEE - 33590 GRAYAN et L'HÔPITAL FRANCE
info@euronat.fr - www.euronat.fr - 00 33 (0)5 56 09 33 33

PRIX À LA NUIT ⁽⁵⁾

CÔTÉ VILLAGE

du samedi au samedi en Haute Saison

EUROPE, ASIE, OCÉANIE & POLYNÉSIE

CAPACITÉ MAX	01.04	27.05	10.06	08.07	29.07	05.08	19.08	26.08	02.09	23.09
	27.05	10.06	08.07	29.07	05.08	19.08	26.08	02.09	23.09	31.10

Gironde Duo* - MH Confort	2	45	66	91	113	118	119	104	91	66	45
Garonne 4* - Studio*	3/4	48	70	94	118	121	122	108	94	70	48
Garonne 4 +* - Gironde 3 *	3/4	51	73	96	125	127	129	111	96	73	51
Médoc 4* - Atlantique 4*	4	53	75	98	130	132	133	113	98	75	53
Périgord* - Dordogne MH Tradition	4/5	56	83	103	138	141	143	120	103	83	56
Chalet Estuaire	6	59	86	108	142	145	146	123	108	86	59
Villa Aquitaine	5	64	89	115	154	156	158	137	115	89	64
Villa Landes - Médoc Villa Landais	6	70	106	134	180	184	185	158	134	106	70
Landais Tribu - Amélie	6	80	115	150	195	202	203	166	150	115	80



ARRIVEE : 17H
DEPART : 10H

EARLY ⁽⁸⁾ BOOKING

sur les Garonne 4, Garonne 4+, Bengali, Dunes, MH Sable et Goélands.

- 10% jusqu'au
31.12.2022 !

Pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant au maximum le 31 Juillet. Offre non cumulable.

Frais de dossier
offerts sur les autres
séjours

PRIX GARANTIS
JUSQU'AU 31.12.22

CÔTÉ PLAGE

du dimanche au dimanche en Haute Saison

AMÉRIQUE DU NORD & SUD, AFRIQUE

CAPACITÉ MAX	01.04	28.05	11.06	09.07	30.07	06.08	20.08	27.08	03.09	24.09
	28.05	11.06	09.07	30.07	06.08	20.08	27.08	03.09	24.09	31.10

Chalet Oléron*	4	60	90	110	146	150	152	130	102	90	60
Chalet Périgord*	5	67	96	121	164	168	170	137	119	96	67
Villa Aquitaine	5	74	108	136	184	190	191	155	136	114	74
Villa Landes ou Landais	6	87	119	155	217	220	225	203	173	129	87
Landais Tribu - Amélie	6	98	133	172	240	247	249	218	190	140	98
Villa Girondin	6	153	220	284	360	365	368	331	290	259	153

-15 % ⁽⁶⁾

**POUR UN SÉJOUR
DE 2 SEMAINES
CONSÉCUTIVES**

-25 % ⁽⁷⁾

**POUR UN
SÉJOUR DE
3 SEMAINES
CONSÉCUTIVES**

LES RÉSIDENCES MOBILES

du vendredi au vendredi en Haute Saison

PARC MELEZES

CAPACITÉ MAX	01.04	26.05	09.06	07.07	28.07	04.08	18.08	25.08	01.09	22.09
	26.05	09.06	07.07	28.07	04.08	18.08	25.08	01.09	22.09	31.10

Espace	4	62	88	112	139	145	147	125	112	91	62
Infini	4	66	96	120	142	149	151	140	125	96	66

*hébergements en mitoyenneté.

** Lodge, Cabane océane ou Bengali : ouverture du 17/06 au 09/09

Capacité des hébergements, nous contacter. Suppléments : location draps 16€/lit/semaine, location Kit serviettes 13€/semaine - animal domestique (2) : 6€/jour, véhicule supplémentaire (2) : 5€/jour

(5) (6) (7) (8) (9) voir nos conditions générales

EURONAT Lieu-dit DEPEE - 33590 GRAYAN et L'HÔPITAL - FRANCE
info@euronat.fr - www.euronat.fr - 00 33 (0)5 56 09 33 33

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2023 - EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le versement des arrhes vaut "bon pour accord" des présentes conditions

CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS & DES PROMOTIONS

(2) Voir le règlement intérieur § 7.

(5) Entre le 23.06 et le 10.09 les locations s'entendent exclusivement à la semaine à partir de 17H et jusqu'à 10H, voir les tarifs pour les jours d'arrivée obligatoires.

En basse et moyenne saison : Location minimum 2 nuits. Majoration de 20% pour toute location d'une seule nuit.

(6) Pour tout séjour continu de 2 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 16.07 et du 18.08 au 31.10

(7) Pour tout séjour continu de 3 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 30.07 et du 11.08 au 31.10

(8) Le séjour doit se dérouler avant le 31 Juillet. Le Early-Booking est non cumulable avec les autres promotions. Le séjour doit être confirmé avant le 31.12.22

(9) Une tente enfant est tolérée à côté des tentes Bengali au prix de 5,00€/jour en supplément (voir nos conditions pour les dimensions de la tente), tout autre format est interdit, aucun mobilier ou matériel supplémentaire ne sera fourni.

Un supplément sera demandé pour toute personne supplémentaire de + de 3 ans non comprise dans la capacité prévue par l'hébergement (9,00€ par nuit et par personne).

EARLY BOOKING : - 10% jusqu'au 31.12.2022 : sur les Garonne 4, Garonne 4+, Bengali, Dunes, MH Sable et Goélants, pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant au maximum le 31 Juillet. Offre non cumulable avec les autres offres. FRAIS DE DOSSIER OFFERTS POUR TOUS LES AUTRES SÉJOURS.

TARIFS GARANTIS JUSQU'AU 31.12.22 : Passé cette date, les tarifs pourraient être soumis à des augmentations.

CONDITIONS GÉNÉRALES

OBLIGATOIRE :

Taxe de séjour (sous réserve de modification par la communauté de communes) : 0,99€ en location par nuit et par personne de + 18 ans. Frais de dossier : Il est perçu pour les frais de réservation une somme de 30 € par dossier. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. La réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total augmenté des frais de dossier. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais de dossier, arrhes ou totalité du séjour) restent acquises à la société.

Assurance personnelle : Il appartient au client de s'assurer, Euronat décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité d'Euronat en cas de dégâts dus aux chutes de branches, pommes de pins, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glace, etc.

OPTIONNEL :

Assurance annulation + option COVID-19: 2.5% du montant de votre séjour. La cotisation reste acquise à l'assurance dans tous les cas. Elle vous est proposée par défaut, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas, au plus tard le jour du paiement des arrhes. Au-delà, votre souscription à l'assurance est considérée comme acquise et aucune demande d'annulation du contrat d'assurance ne pourra être acceptée, le montant de la prime étant versé directement à la compagnie CAMPEZ-COUVERT.

Sans assurance et en cas d'annulation, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours après sa survenance

ANIMAUX DOMESTIQUES : Tolérés en laisse (sacs sanitaires fournis) Identification et carnet de vaccination à jour exigés.

Il est interdit de les laisser en divagation ou seuls dans les locations ou sur un emplacement.

CARTES ACCEPTÉES (pour règlement arrhes et séjour) : C.B. – VISA – MASTERCARD.

HEURES d'ARRIVÉE ET DE DÉPART : Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période réservée sera facturée. NO SHOW : toute réservation non honorée à la date d'arrivée sera annulée, sans remboursement des montants versés.

MODALITÉS :

- EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).
- Le PASS sera délivré à votre arrivée, il sera demandé à chaque fois que vous rentrez dans Euronat, et peut être vérifié à tout moment par le personnel d'Euronat. Le PASS donne accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : www.mediationconso-ame.com - AME CONSO 197 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté ». Les données personnelles, directes ou indirectes collectées sont enregistrées pour constituer un dossier client destiné à la gestion et le suivi des réservations, newsletter, page contact, mailing... Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser un email à info@euronat.fr.

INFORMATIONS ET RÈGLEMENT DES LOCATIONS :

- Les arrivées en location se font à partir de 17:00, les départs jusqu'à maximum 10:00.
- Le stationnement d'un véhicule à proximité de votre hébergement est compris dans le prix de l'hébergement, tout véhicule supplémentaire sera facturé à la nuit.
- KIT BÉBÉ : GRATUIT sur demande et sur réservation uniquement (lit bébé, baignoire, chaise haute).
- **Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée, le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.**
- L'installation de tente, le stationnement de caravane ou camping-car sont interdits dans les villages de chalets et de mobile- home.
- Sans réservation seules les locations disponibles à l'accueil sont proposées. Un ménage sera facturé pour toute demande particulière.
- Pour toute personne supplémentaire (de + de 3 ans) au nombre de personnes comprises dans la capacité dans la catégorie de l'hébergement, un supplément sera facturé à la nuit.
- Fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. (Lodge, Bengali et Cabanes océanes : couettes et draps spécifiques fournis).
- Les modifications de dates de séjour sont tolérées sur demande écrite, jusqu'à maximum un mois avant la date d'arrivée, dans la limite de la saison en cours, sans possibilité de remboursement.

OBLIGATOIRE :

- Caution de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.
- **État des lieux fait par le client à son arrivée, aucune réclamation en fin de séjour ou postérieure au séjour ne pourra être prise en compte.**

FACULTATIF :

- Location de draps : 16 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.
- Location de serviettes : 13 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).
- Nettoyage de fin de location (si vous ne souhaitez pas le faire vous-même) : de 65 € à 200 € selon le type d'habitat. Le prix du ménage sera retenu sur votre caution, s'il n'a été effectué avant votre départ.
- Prestations hôtelières :
 - 1.Ménage quotidien de 70 € à 150 € (nous consulter)
 - 2.Petit déjeuner (9:00 à 11:00) (avril à septembre). Formules à partir de 6,50 € par personne, uniquement dans les restaurants du centre.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 - CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Tout séjour à Euronat, à quelque titre que ce soit, implique de la part des personnes concernées, l'acceptation sans réserves, des dispositions du présent-règlement.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Tenue-vestimentaire : Pour tout usager, à l'intérieur du village et sur la plage , la nudité intégrale est de rigueur, sauf par mauvais temps. Elle est exigée pour certaines activités (tir à l'arc, boomerang, etc.). Elle est par contre proscrite lors des spectacles, des manifestations en salle.

La direction du village peut refuser l'entrée à quiconque, sans avoir à justifier sa décision.

3 - INSTALLATIONS

Tentes Annexes : Dans les zones réservées au camping et au caravanning, la déclaration des tentes annexes et l'enregistrement nominatif de leurs occupants sont obligatoires. Les clients locataires d'un emplacement ne peuvent en aucun cas être payés par les occupants de tentes annexes. Selon le Plan d'Urbanisme de la commune de Grayan visé par la préfecture de la Gironde concernant les seules zones destinées à recevoir exclusivement des emplacements de camping et de caravanning, la Direction d' Euronat est amenée à interdire l'installation de tentes, de caravanes et de camping-cars dans les villages de mobile-homes et de bungalows.

6 - BRUIT ET SILENCE

Les usagers du village se doivent d'éviter tout bruit ou toute discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les instruments de musique, radio, télévision, électrophone, etc. ne sont tolérés qu'à condition d'être inaudibles dans le voisinage immédiat du lieu d'émission. De 22 heures à 7 heures du matin, le silence est de rigueur dans l'ensemble des villages, du camping/caravanning et des parcs à mobile-homes.

Les rassemblements et réceptions dans l'ensemble des habitats (tentes, caravanes, bungalows, mobile- homes) devront se dérouler de façon à ne jamais gêner les voisins, même pendant la journée.

7 - ANIMAUX

Les propriétaires accompagnés d'animaux domestiques doivent les déclarer à l'accueil et conformément à la législation en vigueur, présenter les certificats de vaccination antirabique. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté.

Ils doivent être tenus en laisse, ne pas être laissés, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, dans les différents habitats. Les animaux sont strictement interdits sur les plages Sud et Centrale. Il existe une tolérance sur la plage Nord.

8 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour d'évidentes raisons de sécurité et de calme, la vitesse sur l'ensemble des voies du village, est strictement limitée à 20 km/h. Tout excès constaté et réitéré pourra conduire à la résiliation de l'accès à l'entrée du village, le véhicule étant alors placé sur le parking extérieur d'entrée.

Aucune circulation (y compris bicyclette, skate, patins à roulettes, etc.) n'est autorisée sur le piétonnier du centre commercial. La non-observation de cette mesure pourra entraîner l'exclusion du village.

9 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

A) HYGIÈNE

il est donc interdit :

- de polluer les points d'eau par des eaux usées (vaisselle, lavages, toilette, etc.)
- de laver les voitures, les caravanes, etc.
- d'installer des douches dont le rejet s'effectue directement dans le sol.
- L'accès des animaux aux blocs sanitaires est interdit.

B) PHOTOGRAPHIE/CINÉMA

Il est formellement interdit de photographier ou de filmer une ou plusieurs personnes sans leur consentement. L'infraction au présent Règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate, à la confiscation du film ou de la cassette contenus dans l'appareil, à l'effacement des images numériques.

C) PROPOS ET ATTITUDE

Le port de bijoux corporels intimes est interdit pour éviter son expulsion, le porteur est tenu de les enlever.

Toute personne en état d'ébriété ou occasionnant un scandale quelconque nuisant à la tranquillité du village sera immédiatement expulsée.

10 - SÉCURITÉ

a) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Il en est de même pour les barbecues à charbon de bois. Pour les occupants du camping/caravanning, des barbecues sont mis à disposition, à proximité de certains sanitaires. Ils sont soumis à la stricte et permanente vigilance de leurs utilisateurs.

b) Baignade : En ce qui concerne la piscine, son règlement détaillé est affiché à l'intérieur, mais il est à noter ici la stricte obligation de la nudité pour y accéder.

11 - JEUX

Aucun jeu violent ou gênant (bruit, agitation), en particulier de ballon, ne peut être organisé à proximité de l'habitat. Sur initiative personnelle, ils doivent impérativement se dérouler sur les aires prévues à cet effet.

